

Les déchetteries



Les déchetteries sont ouvertes à tout le monde : particuliers, artisans, commerçants, entreprises et collectivités.

Plan-la-Croix*

Toute l'année du lundi au samedi
de 8h à 11h45 et de 13h30
à 17h15 (sauf jours fériés)

04 92 81 05 85
dechetterie@ccvusp.fr

Ubaye Serre-Ponçon

Toute l'année les lundis, mercredis
et samedis de 9h à 12h
(sauf jours fériés)

04 92 81 38 47
technique@ccvusp.fr

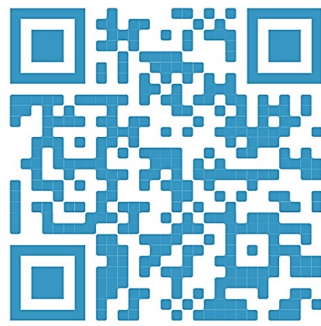
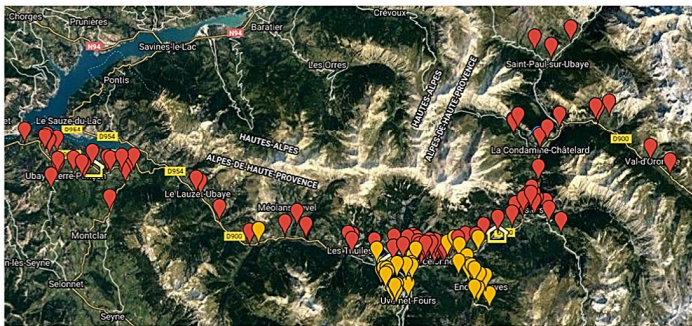
* Badge obligatoire



Infos et demandes de badge
[ccvusp.fr / déchets / déchetteries](http://ccvusp.fr/déchets/déchetteries)

Carte des PAV, abris à cartons et déchets verts

Lancez l'appareil photo de votre smartphone puis placez ce code devant l'objectif.



Guide du tri sélectif

Depuis avril 2019

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**



SYDEVOM
www.sydevom04.fr

Flashez ici



Guide pratique des déchets



Réduire et mieux gérer ses déchets

Quand je trie,
la vallée
me dit merci !

Vallée
Ubaye
Serre-Ponçon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les Points d'Apport Volontaire (PAV)



Colonnes semi-enterrées



Colonnes aériennes

Colonne grise : Vos Ordures Ménagères « en sac »

Colonne jaune : Tous les emballages, le papier, conserves, aluminium, etc ... « en vrac ».

Colonne verte : Le verre «sans bouchon, ni couvercle»

Aucun déchet ou encombrant ne doit être déposé à côté des PAV.

S'informer sur les consignes de tri et la carte des PAV

➔ [ccvusp.fr / déchets / PAV](http://ccvusp.fr/déchets/PAV)

Les professionnels peuvent accéder à une trappe spécifique sur les colonnes semi-enterrées. Pour obtenir une clé, rendez-vous à la CCVUSP.

Les abris à cartons



Le carton peut être recyclé 10 fois

Déposez vos cartons pliés, sans plastique, sans élingue, ni polystyrène dans un abri ou en déchetterie, jamais dans les colonnes, ni à côté.

Découvrir la carte des abris

➔ [ccvusp.fr / déchets / cartons](http://ccvusp.fr/déchets/cartons)



Plier les cartons

Ne jetez pas vos cartons dans les colonnes, ne les déposez pas à côté, utilisez les abris à cartons.

Ramassage des encombrants



Gratuit

Gratuit et sur demande pour les particuliers

L'enlèvement des encombrants ménagers, c'est à dire ceux qui ne rentrent pas dans votre véhicule, est effectué sur rendez-vous sur toutes les communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Pour prendre rendez-vous

➔ [ccvusp.fr / déchets / encombrants](http://ccvusp.fr/déchets/encombrants)

Ne déposez pas vos encombrants à côtés des PAV !

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant jusqu'à 1500 € les dépôts de déchets sauvages.

Les déchets verts



Herbes, branchages, tailles

Déposez vos déchets verts à la déchetterie de Plan-la-Croix, le diamètre des branches ne doit pas dépasser 6 cm et 180cm de longueur.

Les souches ne sont pas acceptées.

S'informer sur les déchets verts

➔ [ccvusp.fr / déchets / déchets verts](http://ccvusp.fr/déchets/déchetsverts)

Certaines communes mettent à disposition des bennes à déchets verts, vous pouvez consulter la carte sur notre site internet.

Le compostage



30 €

Déchets verts et alimentaires de la maison

La CCVUSP met à disposition des habitants des composteurs en bois d'une contenance de 400 litres à un coût de 30 €.

« Réduisez le volume de vos ordures ménagères de 50% avec un geste simple ! »

Commander votre composteur

➔ [ccvusp.fr / déchets / compostage](http://ccvusp.fr/déchets/compostage)

La CCVUSP installera en 2022 des composteurs de quartier à proximité des zones urbaines, ainsi que dans certains établissements de restauration collective.

Enlèvement d'épave



Gratuit

Gratuit et sur demande pour les particuliers

Pour toute demande d'enlèvement, vous devez être en possession de la carte grise, d'un certificat de non gage et d'une pièce d'identité.

Pour prendre rendez-vous et voir tous les documents à fournir.

➔ [ccvusp.fr / déchets / épaves](http://ccvusp.fr/déchets/épaves)

 Toute l'info déchets ➔

[www.ccvusp.fr / déchets](http://www.ccvusp.fr/déchets)